



Filiation par le grand père

Par **RAYMOND83500**, le **07/10/2021 à 18:29**

Bonjour,

Si le père de la mère est Français né à Madagascar en 1929, la mère née à Madagascar en 1957. La petite fille née en 1996 peut elle être considérée comme Française

Merci pour toute réponse

Par **youris**, le **07/10/2021 à 20:22**

bonjour,

en matière de nationalité française, le code civil ne prend en compte que la nationalité des parents selon son article 18 qui indique:

Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français.

la nationalité des grands parents est indifférente.

salutations